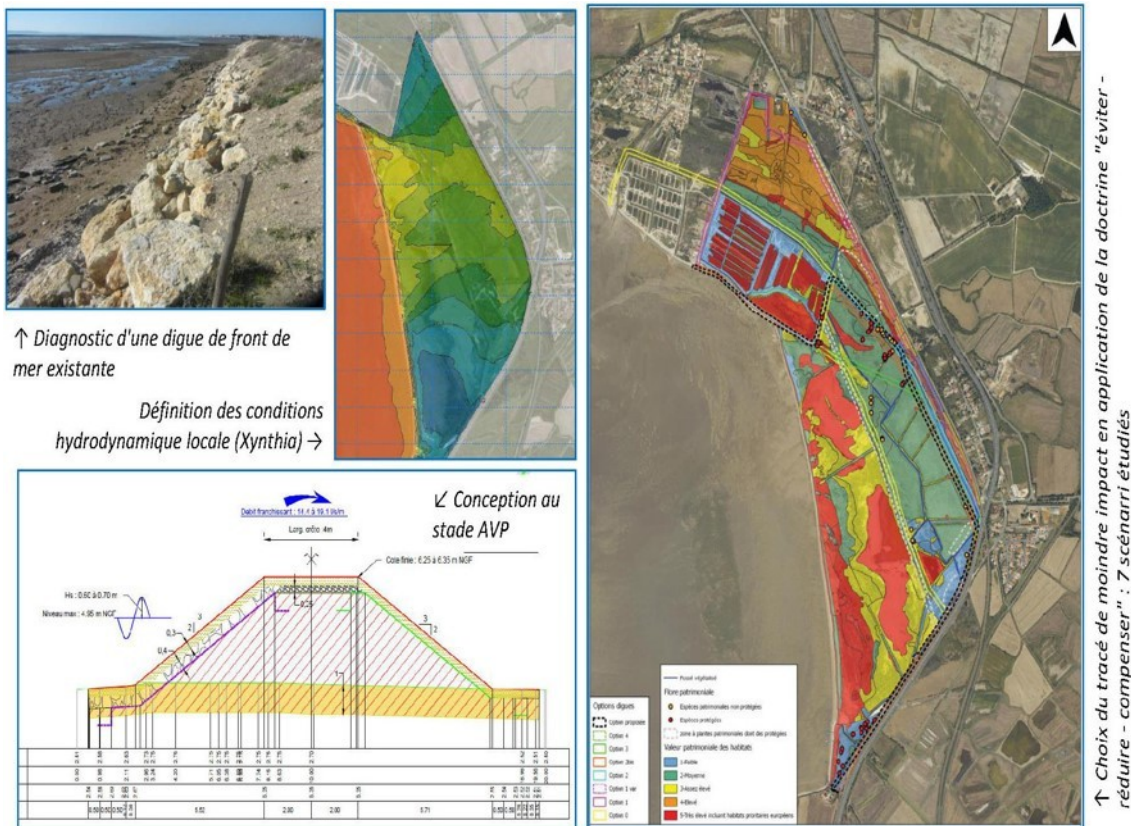


CONCEPTION D'UNE DIGUE DE RETRAIT AU SEIN DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS D'YVES ET EVALUATION / LIMITATION DES IMPACTS

Marais d'Yves (17)



Client : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Calendrier : 2012 - en cours

Missions réalisées

- Maitrise d'oeuvre : DIAG et AVP
- Etudes préliminaires
- Définition de scénarios d'aménagement (choix du tracé, définition des cotes, conception...)
- Etude des impacts hydrauliques et modélisation (Créocéan)
- Dossier d'incidence Loi sur l'Eau
- Dossier d'incidences sites Natura 2000
- Dossier d'incidences sur la faune et la flore de la réserve
- Demande de dérogation au déplacement et à la destruction d'espèces protégées
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et déclaration d'intérêt général (DIG)
- Dossier commission des sites (y compris photomontages)
- Dossier ICPE Carrières
- Enquête publique

Description du projet

Informations clés

- Conception d'un ouvrage de défense contre la mer sur 3.90km
- Choix du tracé de moindres impacts environnementaux au coeur d'une réserve naturelle
- Définition du programme de mesures compensatoires (50 Ha)

Lors de la tempête du 27-28 Février 2010 « Xynthia », le site des Boucholeurs a subi une submersion importante au niveau de Châtelailon et Yves, 441 maisons ont été inondées. Les eaux ont submergé ces zones par différents moyens : reflux par le canal de port Punay (dysfonctionnement du clapet), submersion du front de mer et entrées d'eau via les marais d'Yves dont les digues ont été submergées et en partie détruites.

Le PAPI de la Baie d'Yves labellisé par la CMI entérine la mise en œuvre d'une digue de retrait au sein de la Réserve Naturelle d'Yves. Ce dispositif de défense contre la mer dans la réserve naturelle des marais d'Yves participe au scénario de défense contre la mer du secteur urbanisé des Boucholeurs.

KERAN, au travers des sociétés SCE et Créocéan a été mandaté par le CG17 dans le cadre d'un accord cadre afin de réaliser cette conception du dispositif de protection en retrait dans un contexte écologique et paysager très particulier (Réserve Nationale Naturelle de la Baie d'Yves, espace remarquable au titre de la Loi Littoral).

Caractéristiques de la mission

La mission comportait dans un premier temps, le choix du tracé de moindre impact au cœur de la réserve naturelle, tracé de moindre impact au sens de la **doctrine "éviter - réduire - compenser"** aussi bien vis à vis de la loi sur l'eau (notamment impact sur les zones humides) que vis à vis des espèces patrimoniales. A ce titre, de nombreux inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés sur une année complète (flore remarquable : 48 taxons considérés comme rares ou protégés au titre de la réglementation européenne, nationale ou régionale et faune remarquable : 17 mammifères protégés, 250 espèces d'oiseaux, 14 espèces de reptiles et amphibiens...).

Ce sont **plus de 10 tracés différents qui ont été analysés et comparés.**

Une importante concertation a été mise en place avec les acteurs locaux, les services de l'Etat (DREAL et DDTM) et représentants d'association (LPO, Syndicat d'ostréiculteurs...) pour aboutir en février 2014 au choix d'un tracé concerté, se heurtant à des choix scientifiques difficiles que les collègues d'experts mobilisés ont eu beaucoup de difficulté à trancher : puisqu'impact il y aura, faut-il préserver de préférence les habitats de la couleuvre verte et jaune ou ceux du pélobate cultripède ? quel sera l'impact de la digue sur la génétique des populations (perturbation des déplacements) ? la digue peut-elle avoir un impact bénéfique pour les milieux en les protégeant de la salinité ? etc... SCE a porté ses justifications et ses choix, argumenté les incidences et détaillé les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Sur la base de données topographiques et de données géotechnique (G12), SCE a assuré la conception au stade AVP de la digue de retrait (édification complète) et de front de mer (restauration et confortement de la digue existante) pour un linéaire total de 3,9 km, dans un contexte géologique complexe et des sollicitations maritimes (niveau d'eau, houle, débit franchissant accepté et modalités de ressuyage). L'ouvrage a été sectorisé en **13 tronçons de conception différente** (définition des cotes en fonction des conditions hydrodynamiques locales, protection des talus face mer et côté terre, ouvrages annexes...).

Des mesures compensatoires au titre de l'environnement et des services rendus par la réserve (paysage, accueil du public et accès au public notamment) ont été définies : pour 6 Ha d'impact définitif, près de **50 Ha de mesures de restauration et renaturation de milieux naturels dégradés ou de milieux cultivés** ont été proposés et étudiés au stade AVP.

Les dossiers réglementaires (Etude d'Impacts, Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, Impacts Natura 2000, Dossier CNPN, Dossiers DUP, Dossier ICPE "Carrières"...) concluent cette conception. Ils ont été déposés en 2015.

SCE assiste le Maître d'Ouvrage dans le suivi de l'instruction et la défense du dossier devant les différentes commissions en 2016 et 2017. Le **CNPN remet un avis favorable** au choix du tracé et aux mesures associées en 2017. L'avis ministériels permet l'ouverture de l'enquête publique en mai 2018.

Les études de conception au stade projet ont débuté en 2018 pour un lancement des travaux prévu en 2019.